



Bulletin de marché

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales

Dans ce numéro :

Récolte 2023 et marché

- Prix internationaux des céréales 1
- Céréales fourragères : état des importations 2
- Céréales fourragères : pas encore de prix indicatifs 2
- Soutiens aux exportations : meilleur système possible 2
- Soutiens aux exportations : bilan après 5 ans 3
- Nouvelle hausse de la transformation des graines 4
- Les céréales panifiables sont (encore) rentables 4

Prix internationaux des céréales en-dessous des 200 € / tonne

Début mars, les prix internationaux du blé ont continué à baisser en Amérique et en Europe, et se situent actuellement à 180 € la tonne. C'est la première fois depuis 2020 qu'ils passent sous la barre des 200 €.

Il y a deux raisons principales à cela. D'une part, les prix à l'exportation en Russie sont sous pression en raison des stocks russes très élevés dus à une importante récolte en 2023. D'autre part, des quantités importantes de céréales bon marché arrivent également en Europe en provenance d'Ukraine. L'exportation via le "corridor céréalier" fonctionne, mais des agriculteurs européens protestent régulièrement contre une nouvelle inondation du marché européen.

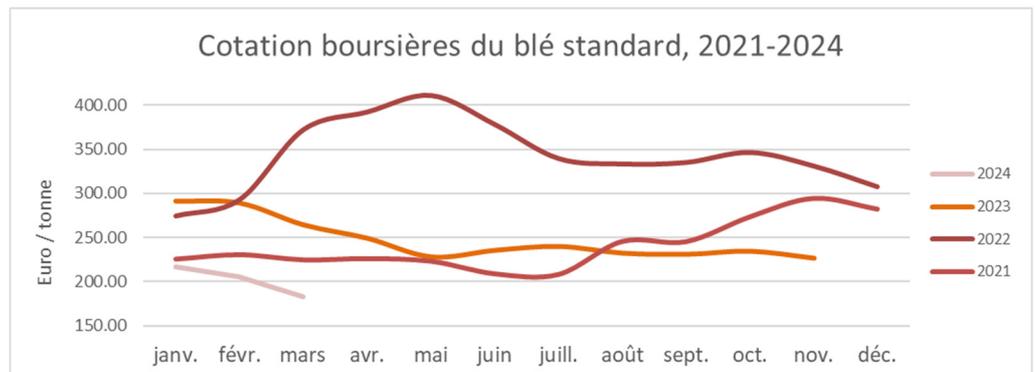
En Australie, autre grand pays exportateur de blé, d'orge et de colza, on s'attend à une récolte de 28,4 millions de tonnes de blé d'hiver pour la saison 2024/2025 en raison des conditions météorologiques actuellement favorables. La récolte de la saison 2023/2024, qui vient de s'achever, s'est élevée à 26 millions de tonnes et a notamment été affectée par l'événement climatique El-Nino, qui a entraîné des conditions plutôt sèches.

En Europe, la situation pour la récolte 2024 est jusqu'à présent mitigée. En raison des conditions plutôt humides, seule une petite partie des

semis de printemps a pu être effectuée en France et en Allemagne, et les conditions pour la fumure et les autres soins aux cultures ont été difficiles ou ont dû être complètement reportées. Pour ces raisons, il pourrait y avoir des pertes de rendement et les prix pourraient à nouveau augmenter quelque peu.

Malgré les prix bas à l'importation en Suisse, les 30'000 t du contingent d'importation libérées pour le moment n'ont pas été entièrement utilisées (solde de 13'500 tonnes au 25.03.2024). La marchandise indigène est disponible en quantité et en qualité suffisantes et la marchandise importée avec la qualité requise est difficile à trouver.

Depuis juillet 2023, la charge douanière pour les céréales panifiables est à nouveau à son maximum 23 francs/dt. Si les prix internationaux continuent à baisser, la différence entre les marchandises importées et les marchandises indigènes ne cessera de s'accroître, ce qui pourrait entraîner une pression sur les prix suisses. Dans sa prise de position sur le train d'ordonnances agricoles de 2024, la FSPC s'engage donc pour la suppression de ce maximum et pour l'augmentation du prix de référence. En raison de l'augmentation des coûts de production, également due aux trajectoires de réduction, ces revendications gagnent encore en importance.



Céréales fourragères : état des importations

Depuis plusieurs mois, la protection à la frontière est trop faible pour les matières premières fourragères. La FSPC n'est pas restée inactive et des améliorations sont particulièrement difficiles à atteindre.

Depuis plusieurs mois, les prix des céréales subissent une baisse continue et marquée au niveau international. Le blé fourrager et le maïs grain ont « perdu » près de 60 % de leur valeur entre le pic de mai 2022 et le début mars 2024. Les céréales ukrainiennes, en arrivant en Europe de l'ouest et en bénéficiant de mesures de soutien, créent une pression importante sur les prix mondiaux, qui reviennent malheureusement un niveau très bas.

La théorie de l'offre et de la demande ne fonctionne pas, car la situation est faussée par des considérations politico-économiques de la part de grands acteurs du marché mondial (Russie, Union européenne). Qu'en est-il en Suisse ? Nous sommes heureusement déconnectés du marché mondial et bénéficions d'une protection à la frontière qui, en théorie, devrait permettre de com-

penser les variations des prix mondiaux. Le système n'est cependant pas assez réactif pour anticiper les baisses de prix constatées ces derniers mois, facilitant des importations à bas prix qui concurrencent la production indigène.

Concrètement, une protection à la frontière correcte un jour donné est désuète et trop faible quelques jours après, car les prix mondiaux ont baissé. Et comme les droits de douane ne sont revus qu'une fois par mois, les importations peuvent se faire en-dessous des prix-seuils quasiment tout le temps.

Année céréalière 2023-2024

Entre juillet 2023 et février 2024, les quantités suivantes sont disponibles sur le marché indigène (production indigène + importations)

	Récolte indigène 2023	Importations (juillet 2023 – février 2024)	Total disponible	Besoins (moyenne 2015-2022)	Part déjà atteinte
Blé fourrager	61'500	145'460	206'906	315'000	65.7 %
Orge fourragère	158'300	10'300	168'600	220'000	76.6 %

La situation semble moins problématique que l'année dernière. A la même époque, 81 % des besoins en blé fourrager et 92 % des besoins en orge étaient déjà couverts, signes d'importations massives. La situation est à surveiller ces prochains mois, afin d'éviter des importations inutiles avant la récolte.

La FSPC s'engage, dans le groupe de travail « Protection à la frontière » de swiss granum, pour que les éléments suivants soient corrigés :

- ◆ Séparer les prix à l'importation pour les marchandises bio et conventionnelles, afin d'avoir une image réaliste des prix à l'importations
- ◆ Améliorer la base de décision de l'OFAG et l'adapter aux réalités du marché (orientation vers le futur)
- ◆ Adapter les droits de douane deux fois par mois pour les fourragères
- ◆ Augmenter le niveau de protection à la frontière
- ◆ Introduire une contribution spécifique pour les céréales fourragères, afin de maintenir leur rentabilité et la motivation à les produire

Céréales fourragères : pas encore de prix indicatifs

Une première négociation des prix indicatifs pour les céréales fourragères a eu lieu le 13 mars dernier, sans résultat pour le moment. Les discussions se poursuivront en juin, avec un espoir d'augmentation des prix pour les producteurs de céréales.

Cette année particulièrement, les attentes des producteurs sont élevées pour que les prix augmentent. Les négociations se déroulent dans un climat tendu et les bases de discussions sont fondamentalement différentes en fonction des branches de production.

Pour les céréales fourragères, l'enjeu se situe au sein même de l'agriculture, le prix des matières premières influençant les coûts de production des engraisseurs. Une augmentation du prix pour les producteurs de céréales signifie une augmentation des coûts des aliments.

Selon les estimations de la FSPC, basées sur les données d'Agroscope (Dépouillement centralisé des données comptables), d'Agridea (marges brutes) et d'estimations internes, le salaire horaire de la production d'orge se monte à 11 francs, avec les prix effectifs aux producteurs.

Pour arriver à un salaire horaire moyen de 40 francs, il faudrait que le prix de l'orge atteigne Fr. 42.30/dt, soit une augmentation de presque 8 francs par rapport aux prix indicatifs 2021. Pour le blé fourrager, un prix de 44 francs les 100 kg permettrait d'atteindre le même résultat.

Ces revendications ont été déposées lors des négociations, mais n'ont malheureusement pas reçu un accueil favorable de la part des engraisseurs et des fabricants d'aliments, car ces coûts supplémentaires ne peuvent pour le moment pas être reportés sur le prix de la

viande. Dans la perspective de la discussion concernant le Swissness dans la production de viande avec des aliments importés, il vaudrait la peine, du point de vue de la FSPC, d'en tenir compte dans la suite des réflexions.

Les négociations seront reprises en juin, en même temps que pour les céréales panifiables. Il faut espérer que les revendications des producteurs de céréales puissent être, en partie du moins, reprises et soutenues par la filière. Dans le cas contraire, les surfaces vont poursuivre leur baisse, ce qui serait clairement en défaveur de tous les échelons de la branche.

Soutiens aux exportations : meilleur système possible

L'association Marchés Équitables Suisse a mené une enquête sur le marché des céréales panifiables. Elle arrive notamment à la conclusion que les coûts des soutiens à l'exportation sont trop élevés et que les producteurs n'en profitent pas assez. La FSPC ne partage pas cet avis !

Entre 2019 et 2022, les soutiens à l'exportation ont coûté en moyenne environ 14.1 millions de francs à la FSPC et donc aux producteurs de céréales. C'est bien sûr beaucoup d'argent, financé via les cotisations. Mais si ces quelque 50 000 tonnes de céréales ne pouvaient pas être

exportées et devaient être déclassées, les coûts seraient également importants et le prix des céréales indigènes serait fortement mis sous pression.

Par ailleurs, le Parlement a clairement fait savoir qu'en cas de suppression des soutiens à l'exportation, le supplément aux céréales, d'un montant total de 15,8 millions de francs, serait lui aussi fortement menacé. Si celui-ci venait à disparaître, il serait difficile de le maintenir dans le budget agricole. Là aussi, il y a toujours des discussions, car les contributions sont perçues par 100

kilos de céréales panifiables livrées et le supplément céréales est versé par surface de céréales panifiables et fourragères. Différents scénarios possibles ont été discutés et celui-ci s'est avéré être le meilleur possible en termes de faisabilité.

Les producteurs de céréales sont tributaires d'une chaîne de transformation solide, car les céréales ne peuvent pas être vendues directement du champ aux consommateurs. Mais les moulins et les boulangeries ont eux aussi besoin d'une production nationale afin d'exploiter pleinement leurs entreprises et de

ne pas remplacer les produits suisses par des pâtons importés. Une bonne collaboration est donc indispensable au sein de la filière et un large soutien est décisif pour le bon fonctionnement du marché.

De l'avis de la FSPC, une analyse de la filière des céréales panifiables ne peut pas uniquement tenir compte de la situation au niveau de la production, mais doit prendre en compte également les échelons en aval. Une analyse globale est par conséquent nécessaire, afin de tirer les bonnes conclusions.

Soutiens aux exportations : bilan après 5 ans

Introduite en 2019, l'alternative à la loi chocolatière fonctionne depuis maintenant 5 ans. Depuis le 1er janvier de cette année-là, les soutiens à l'exportation ne peuvent plus être financés par la Confédération (ancienne loi chocolatière), raison pour laquelle la filière céréalière a mis en place sa propre solution de droit privé.

Il s'agit d'une solution complexe, parfois mal comprise par les producteurs, car elle nécessite le prélèvement de cotisations importantes pour faire fonctionner le système.

Principe : les exportateurs de produits finis (biscuits, par exemple) qui utilisent des matières premières

suisse (farine) se voient remboursés la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE. Les prix des produits suisses exportés sont ainsi concurrentiels sur les marchés extérieurs.

Financement : la différence de prix de la farine est compensée à 87,5 % par les producteurs et à 10 % par les meuniers. Le solde est à charge des exportateurs. La part des producteurs est financée par la FSPC, grâce aux cotisations prélevées sur les céréales panifiables. Afin de compenser ces cotisations, les producteurs reçoivent le « supplément aux céréales », versé sur les surfaces de céréales panifiables et fourragères.

Bilan des 5 premières années

Après 5 années de fonctionnement, le bilan est positif car les volumes exportés sont restés relativement stables.

Sans ces soutiens, les quantités de céréales exportées se seraient retrouvées en excédent sur le marché suisse, nécessitant des déclassements en céréales fourragères.

	2019	2020	2021	2022	2023 (prov.)
Quantité de farine exportée [t]	36'925	38'956	37'473	35'159	32'525
Equivalent céréales [t]	49'110	51'811	49'839	46'761	43'367
Montant des soutiens [millions Fr.]	17,644	18,877	16,625	12,357	16,118
Montant à charge des producteurs [millions de Fr.]	15,4	16,5	15,0	11,1	14,1
Supplément aux céréales [millions de francs]	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8

Intérêt pour les producteurs

Afin de comprendre les enjeux pour les producteurs de céréales, il est nécessaire de considérer les éléments suivants dans leur ensemble (cf. graphique) :

- Le supplément aux céréales est versé tant pour les panifiables (65 % des surfaces céréalières ou 10.3 millions de francs) que pour les fourragères (35 % ou 5.5 millions de francs). Le total se monte à 15.8 millions de francs
- Les céréales fourragères bénéficient aussi directement du supplément aux céréales (Fr. 129.-/ha), alors qu'elles ne cotisent pas au fonds d'allègement de marché

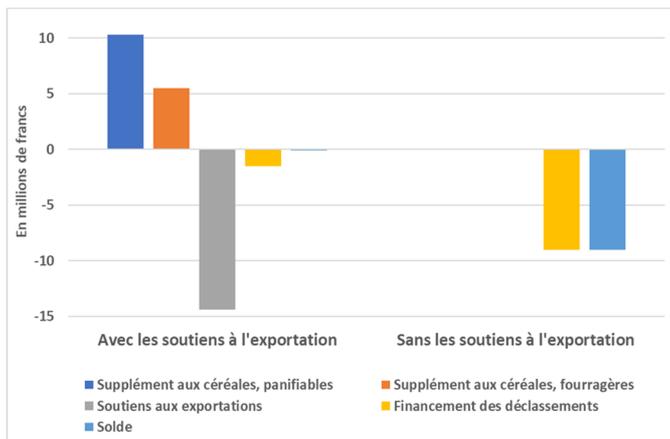
- Avec le système des soutiens à l'exportation, le bilan est presque à l'équilibre en moyenne des années 2019-2023.
- Sans soutien aux exportations, le supplément aux céréales risque fortement d'être supprimé du budget agricole. Le soutien aux céréales fourragères et panifiables serait alors perdu.
- Sans la solution mise en place par la filière, les coûts de déclassement seront plus élevés (en moyenne 50'000 tonnes à déclasser annuellement ou 9 millions de francs). Ces déclassements devront être financés par des cotisations sur les panifiables, sans compensation par le supplément aux céréales

Un abandon de l'alternative à la loi chocolatière représenterait par conséquent

- une diminution de la rentabilité pour les céréales fourragères (perte du supplément pour ces surfaces) de l'ordre de Fr. 1.80/dt
- des cotisations sur les panifiables à hauteur de Fr. 2.25/dt pour financer les déclassements et une perte moyenne de Fr. 2.-/dt (suppression du supplément aux céréales pour un rendement moyen de 65 dt/ha)
- une critique et une incompréhension de la population pour des déclassements annuel importants
- un risque de pression sur les prix suite à la perte de volumes de transformation

Par sécurité pour les producteurs et afin de maintenir une filière fonctionnelle et solide, la mise en œuvre des soutiens aux exportations semblait (et semble toujours aujourd'hui) être la meilleure solution possible.

Sans cette solution globale, où les producteurs, les meuniers et les exportateurs trouvent un intérêt, les prix suisses pour les céréales panifiables seraient vraisemblablement proches des prix à l'importation. Grâce à cette solution commune, les prix indicatifs ont pu être découplés des prix à l'importation, garantissant une meilleure rentabilité pour les producteurs.



Comparaison des cotisations nécessaires pour les céréales panifiables avec et sans soutiens aux exportations, avec un rendement moyen de 65 dt/ha

	Avec les soutiens aux exportations [Fr./dt]	Sans les soutiens aux exportations [Fr./dt]
Cotisations au fonds d'allègement de marché	4.63	2.25
= pour les soutiens aux exportations	3.81	0.-
= pour les déclassements	0.82	2.25
Supplément aux céréales	2.-	0.-
Solde	2.63	2.25

Comme il s'agit d'un sujet complexe, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la FSPC si vous avez des questions ou des remarques !

Nouvelle hausse de la transformation des graines oléagineuses

En 2023, la transformation d'oléagineux a de nouveau augmenté, atteignant presque le niveau record de la récolte 2015. Cette hausse est due à l'augmentation des quantités de colza HOLL et de tournesol transformées.

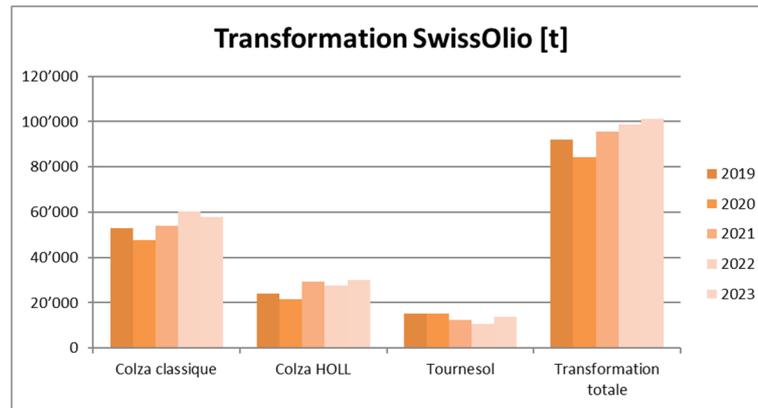
Pour la récolte 2023, plus de 100'000 t de colza ont à nouveau été attribuées. La récolte a toutefois été plus faible que l'année précédente (-10'000 t), avec 82'000 t. Le temps froid et humide pendant la floraison a laissé des traces. Pour le tournesol, les rendements ont été réjouissants malgré les conditions de semis difficiles et la récolte totale s'est élevée à plus de 16'000 t (19'900 t attribuées). Cette bonne récolte a été possible grâce à un automne chaud et sec.

Au total, environ 101'000 t d'oléagineux ont été pressées en huile au cours de l'année civile 2023. Cela correspond à une augmentation de 2'000 t par rapport à l'année d'avant. Au cours de l'année de transformation, il a été possible de profiter de l'augmentation des quantités

récoltées en 2022. En particulier pour le tournesol, on a de nouveau pressé plus d'huile qu'en 2021 et 2022. Pour le colza HOLL, un nouveau record a pu être atteint avec la pression de près de 30'000 t. L'huile de colza HOLL est très recherchée pour la friture.

Pour la récolte 2024, les attributions de colza ont légèrement reculé pour la

première fois depuis six ans, pour atteindre 98'000 t (dont 32'400 t de colza HOLL). En ce qui concerne le tournesol, un record a de nouveau été atteint avec une quantité attribuée de 21'000 tonnes. Avec plus de 2'300 producteurs et une surface de 6'700 ha, l'importance de cette culture ne cesse de croître.



Source : FSPC

Les céréales panifiables sont (encore) rentables

Le Conseil fédéral a publié, le 1er mars, un rapport très attendu sur le revenu des familles paysannes. Un chiffre connu refait surface : un revenu horaire de 17 francs en moyenne, nettement en-dessous des salaires comparables.

Malheureusement, « il n'est pas possible d'établir la rentabilité des différentes branches de production à partir des boucllements comptables », mais le rapport cite les résultats de trois études qui se basent sur des données des années 2010-2014. A cette époque, le revenu horaire de la production de blé panifiable était estimé à Fr. 23.- et celui des céréales fourragères à Fr. 12.30. Trop peu, beaucoup trop peu !

Entretemps, les prix des céréales panifiables ont progressé de 12 %, mais les coûts de production ont également augmenté. Où en est-on aujourd'hui ? Difficile à dire, car les calculs de coûts de production ne sont pas usuels chez les producteurs. Selon les estimations de la FSPC, le salaire horaire de la production

de céréales panifiables devrait se situer, en moyenne, à 35 francs. Toujours trop peu, mais nettement mieux que pour les céréales fourragères (estimé à 11 francs de l'heure !).

Les producteurs de céréales, tout comme les agriculteurs de manière générale, méritent des salaires à hauteur des investissements, des risques et du travail réalisé. Pour défendre au mieux nos intérêts, nous devons aussi faire un travail individuel : savoir précisément ce que nous gagnons (ou perdons) avec nos productions. Il ne suffit pas de dire « nous gagnons trop peu » sans pouvoir définir un niveau de prix correct pour nos produits.

Et la variabilité est énorme entre les exploitations, en fonction du potentiel de production, de la pression des maladies, de la topographie, des modes de production plus ou moins intensifs, du travail du sol, etc. A chacun donc de définir (et de calculer) si une branche de production est valable ou non sur son exploitation !

La défense professionnelle, et notamment les négociations de prix, se basent sur les chiffres à disposition et, par conséquent, sur des moyennes. Ce qui est sûr : sans salaire décent pour la production de matières premières agricoles, les producteurs vont délaisser certaines cultures ; les surfaces et les volumes vont diminuer. C'est ce qu'il faut absolument éviter, en collaboration si possible avec les partenaires de la filière !



Fritz Glauser, Président

SGPV-FSPC



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH-3007 Berne

Téléphone : +41 31 381 72 03

Télécopie : +41 31 381 72 04

Messagerie : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications:

Le prochain bulletin de marché, prévu pour l'été 2024, abordera les prix aux producteurs 2023.

Si un dossier ou un thème spécifique vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part !